

**CONCENTRÉ DE FABRICATION 2,4-D AMINE
(HERBICIDE TECHNIQUE)**

**POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT**

GARANTIE : 2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine ... 720 g m.a./L

No D'HOMOLOGATION : 19352 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

AVERTISSEMENT POISON

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street S.E. Calgary, Alberta T2H 1H9 (403) 253-8471

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

CONTENU NET : (50 à 18 000 (VRAC)) Litres

MODE D'EMPLOI : Pour usage dans la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES seulement.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

NE PAS contaminer les fossés d'irrigation ou l'eau pour usage domestique.

NE PAS laisser la solution venir en contact avec les cultures, les plantes, les arbustes, les plantes ornementales ou toute autre végétation utile. Les vapeurs de ce produit peuvent endommager les plantes sensibles au 2,4-D dans le voisinage immédiat.

Laver à fond l'équipement à l'aide d'un nettoyant chimique approprié avant de l'utiliser à toute autre fin.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans son contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des semences, aliments pour animaux, engrais ou autres pesticides. Garder à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas de déversement ou de contenant brisé, absorber le liquide dans de la terre, du bran de scie ou toute autre matière absorbante et mettre dans un contenant fermé. S'il n'est pas utilisé, éliminer dans un dépotoir conformément à la réglementation locale. Laver à fond les surfaces à l'eau. En cas de contamination de l'eau qui rejoint les cours d'eau, rivières ou égouts, avertir les autorités locales appropriées de l'élimination. Si le déversement se produit sur une terre agricole, retirer la surface du sol ou laisser se dégrader avant de semer parce que des quantités excessives de 2,4-D dans le sol peuvent temporairement nuire à la germination ou la croissance des plants. En cas de déversement majeur, appeler le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.